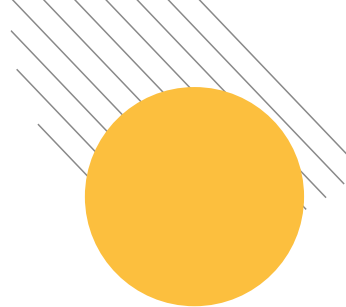




ACADÉMIE
DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÉFORME DU LYCÉE PROFESSIONNEL

Une vision prospective adossée à l'existant,
Une réflexion systémique et des leviers nouveaux,
Un parcours de l'élève vers sa réussite plus adapté à chaque réalité locale.

voie-professionnelle.ac-versailles.fr 



Les mises à jour apparaissent en jaune
et sont signalées par ce pictogramme.

Mise à jour - Mai 2024



**POUR ALLER
PLUS LOIN...**

MISE EN ŒUVRE ACADÉMIQUE

S'informer, s'inspirer, se questionner

ÉVOLUTION DES GRILLES HORAIRES

TROIS PRIORITÉS LIÉES À LA PÉRIODE

ENJEUX DE LA RÉFORME

et sens des principales transformations

ENJEUX DE LA RÉFORME

et sens des principales transformations



LES DIFFICULTÉS DU LYCÉE PROFESSIONNEL

621 600 lycéens professionnels
et 64 000 apprentis

1/3 des lycéens
sont dans la voie
professionnelle



2/3 des lycéens décrocheurs
sont issus de la voie
professionnelle



Décrochage scolaire presque
10 fois plus fréquent
au lycée professionnel

Sur 100 lycéens entrants en
seconde professionnelles

↳ **39** s'orientent vers l'emploi après le
bac pro, dont **10** après une formation
secondaire complémentaire

↳ **28** s'engagent dans l'enseignement
supérieur, mais **16** seulement obtiennent
un diplôme ≥ BTS

↳ **33** quittent l'établissement sans
bac ou équivalent

**120 000 jeunes sortent chaque année du système sans emploi,
après avoir traversé les trois ans de lycée professionnel.**

Coût pour les finances publiques d'un décrocheur scolaire :
230 k€ tout au long de sa vie professionnelle.

Le lycée professionnel



2 100 établissements



72 900 enseignants



550 diplômes

UNE POLITIQUE PRIORITAIRE DU GOUVERNEMENT

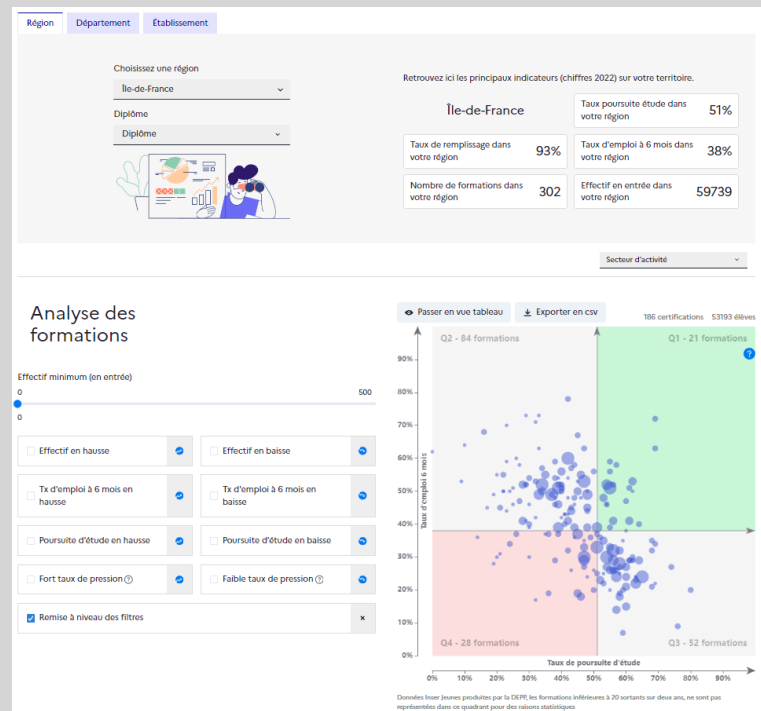
Un pilotage par les résultats : 3 indicateurs

Taux de décrochage • Taux d'insertion professionnelle • Taux de poursuite d'études

Une console de pilotage de la carte des formations : Orion

Un outil de pilotage partagé entre tous les acteurs (ministères, rectorats, conseils régionaux, branches professionnelles...) est en cours d'investigation, pour donner à voir au niveau le plus fin des indicateurs sur :

- L'attractivité des formations
- La réussite des formations (taux de diplômes, persévérance, abandon)
- La poursuite d'étude
- Le taux et la qualité d'insertion des formations
- La valeur ajoutée des établissements
- La prospective des métiers et qualifications
- La demande économique
- Des éléments de contexte du territoire (démographie, mobilité)...

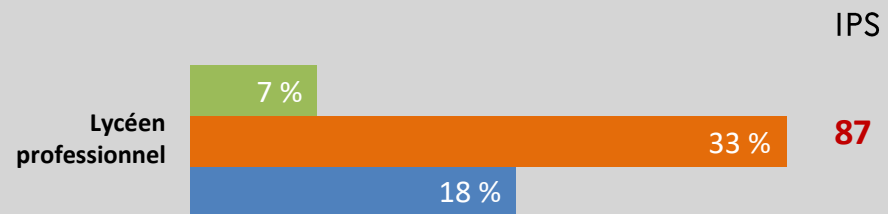


<https://orion.inserjeunes.beta.gouv.fr/panorama/region/11>



LES DIFFICULTÉS DU LYCÉE PROFESSIONNEL

Milieu socio-professionnel



Famille de cadres Famille ouvrière Famille d'inactifs

Caractéristiques individuelles

Situation de handicap



5 %

Moyenne au DNB

7/20

Maîtrise fragile français*

40 %

Maîtrise fragile mathématiques*

70 %



1 %

11,4/20

6 %

20 %

* test de positionnement en début de seconde

UNE POLITIQUE PRIORITAIRE DU GOUVERNEMENT

Archipel permet à l'établissement d'accéder à des données plus fines sur les taux d'insertion et de poursuite d'études

Archipel est une application qui propose un ensemble d'indicateurs statistiques, par établissement, précisément définis et calculés de manière homogène sur l'ensemble du territoire.

Archipel est avant tout une application de restitution des données de la statistique publique. Les indicateurs qui s'y trouvent sont issus des systèmes d'information du ministère de l'Éducation nationale



https://ariane.ac-versailles.fr/pia/upload/docs/application/pdf/2023-08/archipel_2022_pap_20230831_mise_a_jour.pdf



Archipel
Application de restitution et de choix d'indicateurs de pilotage des établissements et écoles

Accéder à l'UAI

Accéder à l'UAI

Recherche & Fiches établissement
Ce menu permet d'accéder à la page de recherche des établissements. Cette page permet ensuite d'accéder à la fiche de l'établissement sélectionné.

Multi-établissements
Ce menu permet d'exporter des indicateurs pour plusieurs établissements. Il permet, par exemple, d'accéder aux indicateurs de toutes les écoles d'une circonscription.

Agrégats
Ce menu permet de calculer des agrégats.

Documentation et contact

Des informations sur l'établissement en 3 clics

- La fiche d'identité de l'établissement affiche les éléments d'identification, les coordonnées, les principales caractéristiques.
- La fiche synthétique présente sous forme de graphiques ou de tableaux les principaux indicateurs de pilotage.

Fiche synthétique

Taux de boursiers

Établissement	2018	2019	2020	2021
Établissement 1	17.1	20.7	34	35.3
Établissement 2	22.6	14.3	14.3	14.3
Établissement 3	14.3	14.3	14.3	14.3

<https://apps.depp.education.fr/archipel/superset/dashboard/accueil/>



TEXTES RÉGLEMENTAIRES ET INFORMATIONS PRATIQUES

			Texte n°	Date	Date de publication
Découverte des métiers au collège	MENE2312737N	NDS		23/05/2023	25/05/2023
Bureau des entreprises	MENE2311700C	Circulaire		24/05/2023	25/05/2023
Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation	MTRD2314526A	Arrêté	12	31/05/2023	08/06/2023
Décret n° 2023-408 du 26 mai 2023 relatif à l'expérimentation permettant la conclusion de contrats de professionnalisation associant des actions de validation des acquis de l'expérience	MTRD2310367D	Décret	2023-408	26/05/2023	27/05/2023
Décret n° 2023-606 du 15 juillet 2023 relatif aux modalités d'affectation et de gestion du solde de la taxe d'apprentissage	MENE2233991D	Décret	2023-606	15/07/2023	16/07/2023
Décret n° 2023-607 du 15 juillet 2023 portant diverses dispositions relatives au versement et à la répartition du solde de la taxe d'apprentissage	MENE2233992D	Décret	2023-607	15/07/2023	16/07/2023
Décret n° 2023-626 du 19 juillet 2023 modifiant le décret n° 2021-276 du 12 mars 2021 instituant une prime d'attractivité pour certains personnels enseignants et d'éducation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ainsi que pour certains psychologues de l'éducation nationale	MENH2318573D	Décret	2023-626	19/07/2023	20/07/2023
Décret n° 2023-627 du 19 juillet 2023 portant création d'une part fonctionnelle au sein de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves et de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves	MENH2319965D	Décret	2023-627	19/07/2023	20/07/2023
Arrêté du 19 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 12 mars 2021 fixant le montant annuel de la prime d'attractivité pour certains personnels enseignants et d'éducation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ainsi que pour certains psychologues de l'éducation nationale	MENH2318567A	Arrêté	30	19/07/2023	20/07/2023
Arrêté du 19 juillet 2023 fixant les montants de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves et de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves et précisant les missions ouvrant droit à la part fonctionnelle de ces deux indemnités	MENH2319966A	Arrêté	31	19/07/2023	20/07/2023
Arrêté du 13 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 24 novembre 2015 fixant les taux de l'indemnité de responsabilité créée en faveur des personnels enseignants exerçant les fonctions de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques	MENH2319427A	Arrêté	33	13/07/2023	21/07/2023
Arrêté du 18 juillet 2023 relatif au parcours Ambition emploi	MENE2318171A	Arrêté	20	18/07/2023	28/07/2023
Part fonctionnelle de l'ISOE et de l'ISAE au sein des écoles, collèges, lycées d'enseignement général et technologique et lycées professionnels	MENH2320037N	NDS	Bo 30	20/07/2023	27/07/2023
Mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage, sa place dans les collèges d'inspecteurs et rôle de l'inspecteur-coordonnateur	MENE2310972C	Circulaire	Bo 29	19/06/2023	20/07/2023
Parcours Tous droits ouverts	MENE2315401C	Circulaire	Bo 29	18/07/2023	20/07/2023
Décret n° 2023-763 du 10 août 2023 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au label « Lycée des métiers »	MENE2319577D	Décret	2023-763	12/08/2023	10/08/2023
Décret n° 2023-764 du 11 août 2023 portant dispositions particulières relatives à la mise en œuvre de la part fonctionnelle au sein de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves et de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves allouées aux maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat	MENF2312026D	Décret	2023-764	12/08/2023	11/08/2023
Décret n° 2023-765 du 11 août 2023 relatif au versement d'une allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel	MENE2319039D	Décret	2023-765	12/08/2023	11/08/2023

			Texte n°	Date	Date de publication
Arrêté du 11 août 2023 déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel	MENE2319040A	Arrêté	11	12/08/2023	11/08/2023
Décret n° 2023-824 du 25 août 2023 remplaçant l'intitulé du diplôme « mention complémentaire » par l'intitulé « certificat de spécialisation »	MENE2320610D	Décret	5	25/08/2023	27/08/2023
Arrêté du 25 août 2023 remplaçant l'intitulé du diplôme « mention complémentaire » par l'intitulé « certificat de spécialisation »	MENE2320603A	Arrêté	6	25/08/2023	27/08/2023
Décret n° 2023-850 du 31 août 2023 relatif au fonds académique de mutualisation des ressources de l'apprentissage et de la formation continue	MENE2319041D	Décret	2023-850	31/08/2023	01/09/2023
Arrêté du 12 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 14 mai 2014 relatif aux fonds académiques de mutualisation des ressources de l'apprentissage et de la formation continue	MENF2320236A	Arrêté	24	12/09/2023	15/09/2023
Label et processus de labellisation Lycée des métiers (23/10/2023)	MENE2319599C	Circulaire	43	23/10/2023	16/11/2023
Arrêté du 22 janvier 2024 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel	MENE2401956A	Arrêté	25	22/01/2024	03/02/2024
Décret n° 2024-122 du 19 février 2024 modifiant certaines dispositions du code de l'éducation relatives aux certificats d'aptitude professionnelle, brevet professionnel, mention complémentaire, baccalauréat professionnel et brevet des métiers d'art	MENE2332837D	Décret	17	10/02/2024	21/02/2024
Parcours de préparation à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'études supérieures en classe de terminale de baccalauréat professionnel	MENE2404141N	Note de service	Bo 11	04/03/2024	14/03/2024

TEXTES RÉGLEMENTAIRES ET INFORMATIONS PRATIQUES



Présentation des 12 mesures :

<https://www.education.gouv.fr/12-mesures-pour-faire-du-lycee-professionnel-un-choix-d-avenir-pour-les-jeunes-et-les-entreprises-378032>

ÉDUSCOL Réforme des lycées professionnels :

<https://eduscol.education.fr/2224/reforme-des-lycees-professionnels>

FAQ sur la réorganisation du cursus préparant au baccalauréat professionnel :

<https://eduscol.education.fr/3954/cursus-renove-preparant-au-bac-pro>

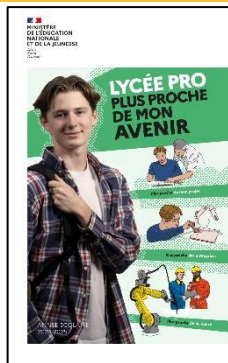
Fiches techniques DGESCO traitant de l'allocation des PFMP :

<https://eduscol.education.fr/3860/allocation-de-stage-au-lycee-professionnel#summary-item-3>



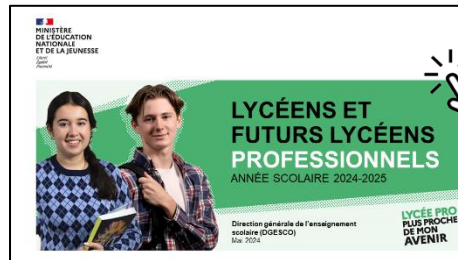
Mise
à jour

Ressources DGESCO



- Plaquette destinée aux lycéens professionnels à leur diffuser, ainsi qu'à leur famille.

- Diaporama de présentation de la réforme des LP à destination des élèves et leur famille.



- Diaporama destiné aux équipes pédagogiques sur les différentes mesures de la rentrée 2024.





TROIS ORIENTATIONS

1

MIEUX ACCOMPAGNER CHAQUE LYCÉEN PROFESSIONNEL ET LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE

Aujourd'hui, le lycée professionnel reproduit encore trop les inégalités sociales.

Demain, pour tenir sa promesse d'égalité des chances, l'Éducation nationale s'adaptera davantage à l'élève, à ses fragilités comme à ses ambitions.

2

FAIRE DU LYCÉE PROFESSIONNEL UN CHOIX D'AVENIR POUR TOUTE NOTRE ÉCONOMIE

La souveraineté industrielle, numérique comme énergétique, nécessite de placer le lycée professionnel au centre de nos enjeux de formation et de repenser les parcours des lycéens.

Le lycée professionnel doit devenir un choix pour les jeunes à la recherche de métiers d'avenir et une solution pour les entreprises qui doivent s'adapter aux grandes transitions économiques en cours et à venir.

Pour préparer les compétences de demain et répondre aux aspirations de la jeunesse, le lycée doit adapter dès aujourd'hui son offre de formation.

3

DONNER À L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE DES MOYENS POUR AGIR

Aujourd'hui, le professeur en lycée professionnel n'est pas valorisé à la hauteur de son engagement auprès de ses élèves, souvent plus fragiles qu'ailleurs.

Demain, ce professeur sera mieux formé et davantage reconnu pour la diversité des missions qu'il exerce, afin de concourir davantage à la réussite de ses élèves.

QUATRE EXIGENCES

Pour penser, à l'échelle de l'établissement, l'organisation de la formation au service du renforcement de l'accompagnement de l'élève dans la construction de son parcours.



Sécuriser le parcours de l'élève et de l'apprenti jusque sa qualification pour l'emploi.



Développer chez chaque jeune les compétences à s'orienter et à se saisir d'une formation tout au long de sa vie professionnelle.



Développer et valoriser les compétences des personnels.



Renforcer le lien école-entreprise pour positionner le lycée professionnel comme un acteur majeur d'un service public d'éducation en matière de formation professionnelle.

DES CHANGEMENTS SYSTÉMIQUES ET DOUZE GRANDES MESURES

RÉFORMER LES LYCÉES PROFESSIONNELS

Faire du lycée professionnel
un choix d'avenir pour les jeunes
et les entreprises

PACTE

...

GRILLES
HORAIRES

CNR

Mesure 1 : gratifier les périodes de stage des élèves de la voie professionnelle dès la rentrée 2023, conformément à l'engagement du président de la République.

Mesure 2 : permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites.

Mesure 3 : permettre aux élèves de choisir des options.

Mesure 4 : organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève : obtenir un diplôme puis, soit accéder à l'emploi, soit poursuivre ses études.

Mesure 5 : créer trois nouveaux dispositifs pour prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée :

- Tous droits ouverts ;
- Ambition emploi ;
- Parcours de consolidation.

Mesure 6 : mieux préparer l'insertion professionnelle grâce à des partenariats extérieurs.

Mesure 7 : adapter l'offre de formation pour préparer l'avenir professionnel des jeunes en fixant des objectifs ambitieux :

- rénover en profondeur un quart des diplômes existants d'ici la rentrée scolaire 2025 ;
- démultiplier le nombre annuel d'ouvertures et de fermetures de formation.

Mesure 8 : passer de 4 500 à 20 000 le nombre de places en formation de spécialisation en Bac + 1 à la rentrée 2026, afin de faciliter l'insertion professionnelle des lycéens.

Mesure 9 : créer un bureau des entreprises dans chaque lycée.

Mesure 10 : permettre aux professeurs volontaires d'exercer de nouvelles missions rémunérées pour favoriser la réussite et un meilleur accompagnement des élèves.

Mesure 11 : accompagner une prise de fonction réussie des nouveaux chefs d'établissement de lycée professionnel.

Mesure 12 : permettre une nouvelle approche pédagogique du lycée professionnel autour du projet de l'élève.

TROIS PRIORITÉS LIÉES À LA PÉRIODE



CONSOLIDER LES ENSEIGNEMENTS DES SAVOIRS FONDAMENTAUX



Sécuriser le parcours de l'élève et de l'apprenti jusqu'à la qualification pour l'emploi

Pour mieux faire réussir les élèves, répondre aux besoins de l'emploi et incarner les orientations souhaitées par le président de la République, l'ensemble du cursus de **baccalauréat professionnel** au lycée est repensé pour **consolider les enseignements des savoirs fondamentaux**.

**Généralisation
des groupes à
effectifs réduits**
en français et
mathématiques
en seconde et en
première

**Parcours de
poursuite d'études ou
d'insertion
professionnelles d'une
durée de six semaines**
en fin d'année de
terminale

**Augmentation
horaire des
enseignements
fondamentaux** sur
les trois années
du cursus

RÉORGANISER L'ANNÉE DE TERMINALE



Sécuriser le parcours de l'élève et de l'apprenti jusqu'à la qualification pour l'emploi

Un an après avoir obtenu leur **baccalauréat professionnel** et hors ceux qui poursuivent leurs études, un diplômé sur deux n'a pas réussi à trouver d'emploi. Parmi ceux qui poursuivent leurs études en vue d'obtenir un BTS, un sur deux parvient à obtenir son diplôme en deux ans.

Passer certaines épreuves plus tôt dans l'année scolaire

Choisir la fin d'année scolaire la plus pertinente compte tenu de son projet professionnel
(insertion professionnelle ou poursuite d'études)

Disposer d'un accompagnement personnalisé pour mieux comprendre le marché du travail et les attentes des employeurs

éduscol

FAQ : La réorganisation du cursus préparant au baccalauréat professionnel



RÉORGANISER L'ANNÉE DE TERMINALE



Développer chez chaque jeune les compétences à s'orienter et à se saisir d'une formation tout au long de sa vie professionnelle



Sécuriser le parcours de l'élève et de l'apprenti jusqu'à la qualification pour l'emploi

- Le parcours induit des principes d'organisation, de différenciation, de sécurisation en préparant les élèves au développement des compétences attendues en fonction de l'objectif visé
- La structuration de l'année de terminale permet aux établissements de moduler la durée des PFMP en fonction du projet de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle de l'élève.
- L'offre de formation conjugue la réponse aux besoins des élèves avec les exigences énoncées par les formations du supérieur ou par les secteurs économiques qui recrutent.



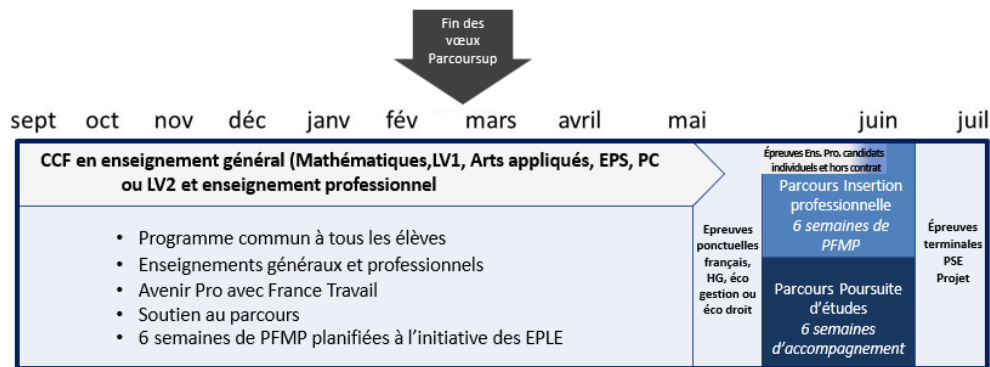
RÉORGANISER L'ANNÉE DE TERMINALE



Développer chez chaque jeune les compétences à s'orienter et à se saisir d'une formation tout au long de sa vie professionnelle



Sécuriser le parcours de l'élève et de l'apprenti jusqu'à la qualification pour l'emploi



Insertion professionnelle directe

Ambition emploi

Formation +1
(Certificat de spécialisation, titre professionnel, CAP, CQP, FCIL)

Insertion professionnelle

Formation de niveau 5 et plus
(étudiant ou par apprentissage)

DÉVELOPPER LA RELATION ÉCOLE-ENTREPRISE

Le développement des relations entre l'École et le monde professionnel, et plus particulièrement avec les entreprises, fait partie des missions de service public du système éducatif avec pour finalités



Renforcer le lien école-entreprise pour positionner le lycée professionnel comme un acteur majeur d'un service public d'éducation en matière de formation professionnelle

d'aider et d'accompagner les jeunes dans leur projet d'orientation, en leur permettant de connaître les différents métiers qui s'offrent à eux

de donner des clefs de compréhension aux élèves pour les préparer progressivement à leur arrivée future dans le monde professionnel

de contribuer à l'acquisition de compétences métiers et comportementales

de favoriser l'insertion professionnelle des élèves après leur sortie du système éducatif

ÉVOLUTION DES GRILLES HORAIRES



COMPARATIF DES GRILLES HORAIRES

Baccalauréat professionnel

Principales évolutions de l'arrêté du 21 novembre 2018

1. Évolution du volume d'enseignement de la grille horaire (heures-professeur)

Niveau	Actuellement	Projet
Seconde pro	32 h hebdomadaires	30 h hebdomadaires
Première pro	31,5 h hebdomadaires	29,5 h hebdomadaires
Terminale pro	31 h hebdomadaires	31 h hebdomadaires

} Baisse de 2 h hebdomadaires par division

2. Évolution du volume complémentaire d'heures-professeur

Aujourd'hui, le volume horaire de référence est de **13,5 heures hebdomadaires** de la seconde à la terminale (article 6 et annexe 2 de l'arrêté modifié du 21 novembre 2018 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel).

Dans le projet, il est prévu un volume de référence de **16 heures hebdomadaires en seconde et en première** (volume inchangé de 13,5 heures en terminale).

COMPARATIF DES GRILLES HORAIRES

Baccalauréat professionnel

Principales évolutions de l'arrêté du 21 novembre 2018

3. Évolution des volumes d'enseignement en heures-professeur

Niveau	Type d'enseignement	Grille 21/11/2018	Nouvelle grille	Écart
Seconde pro	Enseignements professionnels	17,0	16,0	-1,0
	Enseignements généraux	12,0	13,0	+1,0
	Consolidation, AP, ...	3,0	1,0	-2,0
Première pro	Enseignements professionnels	16,5	16,0	-0,5
	Enseignements généraux	12,0	12,5	+0,5
	Consolidation, AP, ...	3,0	1,0	-2,0
Terminale pro (tronc commun)	Enseignements professionnels	16,0	14,5	-1,5
	Enseignements généraux	11,5	15,0	+3,5
	Consolidation, AP, ...	3,5	1,5	-2,0

COMPARATIF DES GRILLES HORAIRES

Baccalauréat professionnel

Principales évolutions de l'arrêté du 21 novembre 2018

Nouvelle grille horaire
Arrêté du 22 janvier 2024



ANNEXE 1 - VOLUME HORAIRE DE RÉFÉRENCE (*) CORRESPONDANT À UNE DURÉE DE 84 **80** SEMAINES D'ENSEIGNEMENT, 22 **20** SEMAINES DE PFMP ET 2 SEMAINES D'EXAMEN

	Seconde Pro	Première Pro	Terminale Pro	Total sur 3 ans
ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS	450	420	390 319	1 260 1 189
Enseignement professionnel	330 (+30) 360	266 (+28) 294	260 (-29h) 231	856 885
Enseignements professionnels et français en co- intervention (a)	30 (-15) 15	28 (-14) 14	/	58 29
Enseignements professionnels et mathématiques - sciences en co-intervention (a)	30 (-15) 15	14	/	44 29
Enseignements professionnels et enseignements généraux (b) en co-intervention et/ ou atelier de philosophie et/ ou insertion professionnelle - poursuite d'études (a) (c)	/	/	26 (-26) 0	26 0
Réalisation d'un chef d'œuvre projet	-	56 (-14) 42	52 (-30h) 22	108 64
Prévention-santé-environnement	30	28	26 (+7) 33	84 91
Economie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)	30	28	26 (+7) 33	84 91

	Seconde Pro	Première Pro	Terminale Pro	Total sur 3 ans
ENSEIGNEMENTS GENERAUX	360 390	336 350	299 330	995 1070
Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique (b)	105 (+15) 120	84 (+14) 98	78 (+21) 99	267 317
Mathématiques (b)	45 (+15) 60	56	39 (+16) 55	140 171
Langue vivante A	60	56	52 (+ 3) 55	168 171
Physique-chimie ou langue vivante B (selon la spécialité)	45	42	39 (-6) 33	126 120
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26 (-4) 22	84 80
Education physique et sportive	75	70	65 (+1) 66	210 211
CONSOLIDATION, AP ET ACCOMPAGNEMENT AU CHOIX D'ORIENTATION (c) (d) SOUTIEN AU PARCOURS	90 (-60) 30	84 (-56) 28	91 (-58) 33	265 91
TOTAL DES HEURES	900 870	840 798	780 682	2 520 2 350
PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL OBLIGATOIRES POUR L'EXAMEN	4 à 6 semaines	6 à 8 semaines	8 semaines 6 semaines	18 à 22 semaines 16 à 20 semaines
PARCOURS DIFFERENCIÉS : - Préparation à l'insertion professionnelle - Préparation à la poursuite d'études			-Préparation à l'insertion professionnelle : 6 semaines de période de formation en milieu professionnel complémentaire - Préparation à la poursuite d'études : 6 semaines (30 heures par semaine)	6 semaines

(*) Volume horaire élève identique quelle que soit la spécialité (2 520 h 2350h).

(a) La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève.

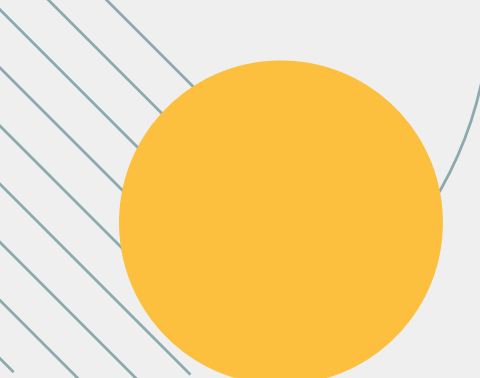
(b) Les heures de français et de mathématiques en seconde et en première professionnelle font l'objet de groupes à effectifs réduits s'appuyant sur les besoins des élèves pour renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux, sur la base de l'article 6 et de l'annexe 2 du présent arrêté.

(b) français, histoire-géographie et enseignement moral et civique, mathématiques, physique-chimie (selon la spécialité), langue vivante A, langue vivante B (selon la spécialité), arts appliqués et culture artistique, éducation physique et sportive

(c) en terminale : insertion professionnelle (préparation à l'emploi : recherche, CV, entretiens etc.) ou poursuite d'études (renforcement méthodologique etc.)

(d) y compris les heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves en fonction de leurs besoins à l'issue d'un positionnement en début de classe de seconde.

(e) la réalisation d'un chef d'œuvre par les élèves est assurée dans un cadre pluridisciplinaire.

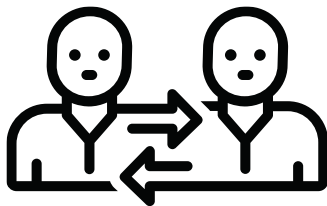


MISE EN ŒUVRE ACADÉMIQUE

S'informer, s'inspirer, se questionner



ACCOMPAGNEMENT EN ÉTABLISSEMENT IEN RÉFÉRENT



**Chef
d'établissement**

**IEN Référent
d'établissement**

Cadre de confiance
Approche systémique
Problématiques partagées

**EN APPUI AUX CHEFS
D'ÉTABLISSEMENT POUR LA MISE
EN ŒUVRE DE LA RÉFORME**

Inspecteurs
conseillers
du DASEN

IA-IPR en lien
avec
l'établissement

Services ou
délégations
académiques

Pilotes de
dossiers
académiques

Collège des
IEN ET-EG-IO
et bureau
doyens

IEN
disciplinaires
en lien avec
l'établissement

ACCOMPAGNEMENT ACADÉMIQUE À DIFFÉRENTES ÉCHELLES

Mise
à jour



Webinaires thématiques

À revoir :

- Mesure 5.3 : à destination des chefs d'établissement

À venir : à destination des équipes pédagogiques et encadrantes

- Mesure 3 : mercredi 12 juin 2024
- Mesure 2 : rentrée 2024



Animations / formations en bassin ou en établissement

- Accompagnement en bassin par les IEN correspondants
- Accompagnement en établissement par les IEN référents



Temps forts départementaux ou académiques

- **Réforme dans son ensemble** : 4 regroupements DSDEN / chefs d'établissement en présentiel ou à distance
 - Hauts-de-Seine – 28 mars 2024
 - Essonne – 29 mars 2024
 - Val-d'Oise – 4 avril 2024
 - Yvelines – 22 avril 2024
- **Mesure 5.3** : séminaire à destination des DDFPT et coordo STS - 6 mai 2024
- **Mesure 9** : différents temps de rencontre en présentiel ou à distance des responsables des bureaux des entreprises avec les acteurs de la relation École-entreprise

FORMATIONS À INITIATIVES LOCALES 2024-2025

TRAVAILLER L'OFFRE DE FORMATION D'UN EPLE

Objectifs : Être capable de proposer une offre de formation adaptée au public accueilli et cohérente avec son environnement.

Contenus : Mobiliser l'intelligence collective pour identifier et mettre en œuvre un parcours de parcours de formation pouvant faire appel à des options, colorations, FCIL, année de spécialisation...

ENSEIGNER EN VOIE PRO

Objectifs : Être capable d'adapter ses pratiques d'enseignement en fonction du public accueilli

Contenus : Développer les pratiques d'enseignement par notamment les compétences psycho sociales, les dispositifs (co-intervention, Chef d'œuvre, projet), les colorations, les modules de terminale), la relation école-entreprise.

ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES DE LA VOIE PRO

Objectifs : Être capable d'accompagner le projet de l'élève

Contenus : Apprendre à accompagner les élèves tout au long de la formation (année ou cycle) pour les aider à construire une orientation positive et choisie (élèves en SEGPA, 3ème prépa métiers, 2nde famille de métiers, année de terminale). Apprendre à construire une programmation sur l'année, élaborer des outils collaboratifs opérationnels d'accompagnement, concevoir des contenus d'accompagnement et/ou d'enseignement (2nde famille de métiers, année de terminale).



ACCOMPAGNER LES ÉQUIPES AU CHANGEMENT

Objectif : La formation vise à accompagner les équipes de la voie professionnelle dans leur réflexions pédagogiques et organisationnelles pour mettre en place la réforme de voie professionnelle.

Contenu : En début ou fin d'année scolaire : Mobiliser l'intelligence collective de l'établissement pour coconstruire des parcours de formations adaptés aux besoins des élèves (*quelles colorations / options, année de spécialisation, FCIL ; l'accompagnement collectif à l'orientation, la poursuite d'étude et/ou aux savoirs fondamentaux...*).

Accompagnement à l'identification des besoins, des leviers en fonction du contexte de l'établissement et à l'organisation / planification du collectif.

FORMATIONS À INITIATIVES LOCALES 2024-2025

Mise
à jour



Qui accompagne ?

Les FIL spécifiques voie professionnelle sont animées par le groupe RVP (Ressources pour la voie professionnelle) composé de formateurs, professeurs en lycée professionnel. Ils sont par ailleurs associés aux groupes de travail académiques pilotés par le corps d'inspection.



Comment ?

Les 4 dispositifs FIL présentés sur la diapositive précédente sont à coconstruire au cours de la phase de négociation du contenu. Ils sont mis à disposition pour répondre aux problématiques des établissements.

[Exemples de contenu de FIL](#)



➤ [Faire une demande de FIL à l'EAFC](#)

ACCOMPAGNEMENT NATIONAL

Mise à jour

Chaîne PodEduc de la DGESCO

Lycées professionnels, apprentissage et formation professionnelle continue



Webinaires cadres

Personnels de direction



1. L'évolution de la carte des formations
2. Les leviers pédagogiques à disposition pour répondre aux enjeux de la réforme
3. Le pilotage stratégique et concerté de l'EPLE



Accompagnement RBDE

• Webinaire du 13 décembre 2023



Dédié au bureau des entreprises, à destination des chefs d'établissement et DDFPT des lycées avec des formations professionnelles

• Séminaire du 22 janvier 2024



À destination des responsables des bureaux des entreprises



Webinaires cadres

Inspecteurs



1. Accompagner les élèves vers des parcours de réussite
2. "Tous droits ouverts (TDO)" et "Ambition réussite"
3. Implication des inspecteurs du second degré dans le développement des relations école entreprise et l'évolution de l'offre de formation
4. La ventilation des moyens de la dotation horaire globale (DHG) et l'exploitation de tous les leviers de rémunération disponibles
5. Le panorama des certifications professionnelles en +1 (CS, TP, DSP, CQP, CAP), France compétences, la VAE
6. La modalité de formation par apprentissage, le contrôle pédagogique, la certification qualité

MESURE 2 - Permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites

Pour corriger les fragilités des élèves révélées par les tests de positionnement effectués à l'entrée au lycée, les heures de mathématiques et de français se feront en groupes à effectifs réduits en **seconde et première** professionnelle. Ces groupes seront organisés sur la base des résultats à ces tests et en fonction de la progression de chaque élève.

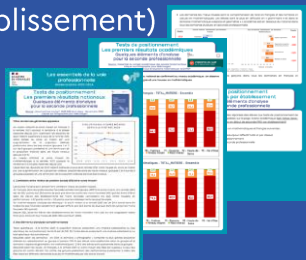


S'informer

- Ressources d'accompagnement à l'exploitation des tests de positionnement



- Quelques éléments d'analyse des tests de positionnement 2023 (échelles nationale, académique et établissement)



Ressources nationales EDUSCOL :

- Les savoirs fondamentaux au lycée professionnel
- Fiche « Enseigner le français et les mathématiques en groupes à effectif réduit » à destination des équipes de direction des lycées professionnels
- Fiche « Enseigner le français et les mathématiques en groupes à effectif réduit » à destination des enseignants
- Diaporama « Enseigner le français et les mathématiques en groupes à effectif réduit »
- Vidéos présentant des séances en lycée professionnel avec des groupes à effectif réduit (réalisation réseau Canopé)

Mise à jour

- Problémathèque : plateforme en ligne évolutive mettant à disposition des enseignantes et enseignants une sélection de problèmes mathématiques pour tous les niveaux

- Outils de positionnement et de suivi des compétences acquises :
 - référentiel CléA
 - référentiel RECTEC
 - référentiel des compétences psychosociales

MESURE 2 - Permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites



S'informer

Comprendre la mesure : ce qu'elle est, ce qu'elle n'est pas

Ce n'est pas	C'est
Des heures en plus pour les élèves	Des heures disciplinaires de mathématiques et de français prévues dans la grille horaire élève, bénéficiant d'une pédagogie davantage adaptée aux besoins des élèves grâce aux faibles effectifs
Un cours dédoublé ou une répartition figée des élèves de la classe	Une opportunité d'accompagner les élèves au plus près de leurs besoins, selon les périodes et les objets travaillés, l'effectif d'un des groupes pouvant être très réduit
Une séance entièrement consacrée à la remédiation ou consolidation	Un temps d'enseignement répondant aux objectifs des programmes disciplinaires et intégré dans la progression des apprentissages de la classe

MESURE 2 - Permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites



S'informer

Constituer les groupes,
organiser les différents temps de classe

- Appui fort sur les tests de positionnement pour repérer les besoins, puis sur les évaluations au fil de l'année
- Une grande dissymétrie des effectifs entre les groupes est possible
- Les partis pris de l'homogénéité ou de l'hétérogénéité des niveaux de maîtrise des élèves sont tous deux recevables selon l'objectif pédagogique
- **Garder des temps en classe entière est souhaitable**, le fil des apprentissages de l'année doit être tenu

*Les groupes peuvent
changer en cours d'année*

*ce qui implique que ce soit le
professeur de la classe qui
prenne les deux groupes*

MESURE 2 - Permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites

Temps forts de l'année N-1 et N



S'informer

Constituer les groupes, organiser les différents temps de classe

Réception des
moyens DHG

Mi-septembre
Passation des
tests de
positionnement

Année scolaire 2023-2024

Année scolaire 2024-2025

Janv

Février

...

Mai

Juin

Sept

Oct

Nov

...

Juin

Ventilation des moyens

Répartition des moyens par discipline, à partir de la ventilation de la Dotation Horaire Globale (DHG) de l'établissement

Préparation de la rentrée 2024

- Réflexion en équipe éducative autour de la stratégie globale d'accompagnement
- Réflexion en équipe élargie autour de la stratégie de communication et présentation des tests
- Identification des enseignants qui interviendront sur ces enseignements en classes réduites
- Construction des emplois du temps intégrant la flexibilité des groupes à effectifs réduits

Organisation de la passation des tests, présentation des enjeux aux élèves /familles
Voir [fiche : en route pour une passation réussie](#)



Téléchargement des résultats des tests de positionnement, analyse en équipe, constitution des premiers groupes (flexibles) et communication des résultats aux familles /élèves

Mise en œuvre de la stratégie d'accompagnement au regard de l'analyse effectuée et du recueil des besoins des élèves

- Constitution des groupes, flexibilité des groupes au cours de l'année **selon les besoins des élèves**
- **Suivi** des compétences acquises par les élèves /**Evaluation filée**
- Adaptation des **gestes professionnels** en classes à effectifs réduits (pédagogie adaptée aux besoins des élèves)

MESURE 2 - Permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites



S'inspirer



- Témoignage vidéo :
 - Lycée de Bezons 95 : des tests de positionnement à la stratégie d'accompagnement
- Ressource interactive « Mesure 2 – les essentiels » :
 - Enjeux et finalités
 - Ce que cela induit
 - Ressources, outil MIA, témoignages
 - Points de vigilance



Se questionner

- ✓ Quelle organisation en EPLE ?
- ✓ Quel impact sur la DHG ?
- ✓ Quels professeurs exploitent les tests de positionnement et comment ?
- ✓ Quelle stratégie pour composer les groupes à faible effectif ?
- ✓ Quelle(s) modalité(s) de suivi de l'acquisition des compétences par les élèves ?
- ✓ Quelles priorités pédagogiques et quels gestes professionnels associés lors de ces enseignements en classes réduites ?
- ✓ Quels besoins des équipes (formation, etc.) ?
- ✓ Quels liens avec les autres mesures ?

MESURE 3 - Permettre aux élèves de choisir des options

Une activité optionnelle constitue un élément d'épanouissement dans les apprentissages. Le lycéen professionnel aura l'opportunité de choisir des options.

Pourraient être envisagés des cours de langue, de codage, d'entrepreneuriat, en mobilisant des partenariats extérieurs et des professeurs volontaires.

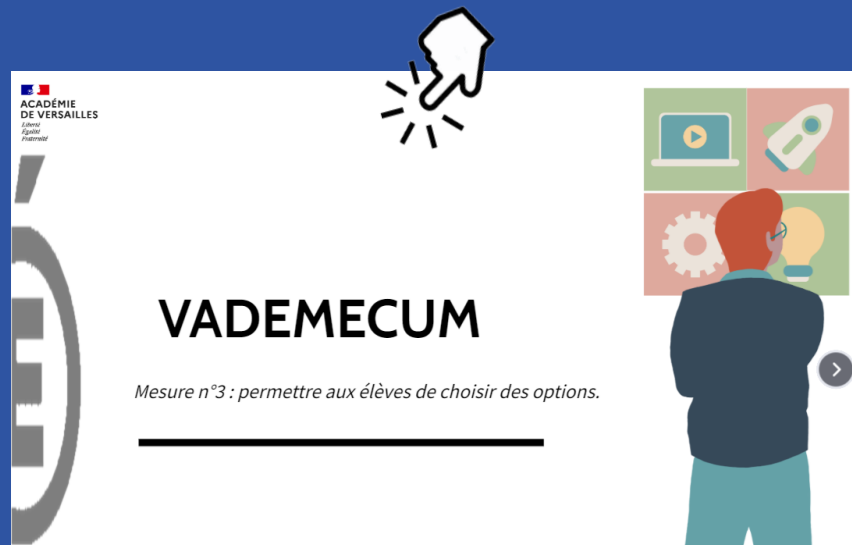


S'informer



S'inspirer

- Vademecum (sous forme d'un Genially) regroupant :
 - Des éléments d'éclairage (définitions, enjeux et finalités)
 - Des exemples d'options et une fiche modèle
 - Un memento des aspects organisationnels
 - Des ressources et partenariats possibles
 - Une cartographie des options proposées dans l'académie de Versailles en 2023-24
- **Webinaire destiné aux équipes pédagogiques et encadrantes > mercredi 12 juin 2024**
- Formations à Initiative Locale (FIL) courant mai-juin 2024 et RS 2024



MESURE 3 - Permettre aux élèves de choisir des options



S'inspirer

Infographie interactive présentant les options et d'autres dispositifs de la voie professionnelle



Se questionner

- ✓ Quelle organisation en EPLE ? Interroger les instances N-1 internes (conseil pédagogique, conseil d'enseignement, CVL...) afin d'identifier les options possibles
 - Utilisation du PACTE (pour les professeurs volontaires)
 - Mobilisation des partenaires
 - Plus-value pour les élèves
- ✓ Quels besoins des équipes (formation, etc.) ?
- ✓ Quels liens avec les autres mesures ?
Ex : mesures 6, 12...

MESURE 4 - Organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève : obtenir un diplôme puis, soit accéder à l'emploi, soit poursuivre ses études

En terminale, les élèves pourront passer certaines épreuves plus tôt. Ils bénéficieront d'un accompagnement personnalisé pour comprendre le monde du travail et choisir le bon parcours. En fonction de leurs projets, la durée des stages sera augmentée de plus de 50% pour l'insertion professionnelle ou ils auront des cours intensifs adaptés aux études supérieures.



S'informer



- [Note de service du 4 mars 2024](#)
- [Ressource organisationnelle pour la terminale](#)
- [Fiches synthétiques pour le parcours de préparation à la poursuite d'études supérieures en terminale](#)
- [Recensement des difficultés rencontrées par les lycéens pros dans les études supérieures](#)
- [Propositions de FIL](#)
- [Ressources PearlTrees « choix d'avenir pour les lycéens Pro »](#)
[Vidéo de présentation de la ressource](#)



S'inspirer

- [Proposition de rétroplanning d'organisation du parcours différencié](#) 
- Mise en œuvre du dispositif « prépa BTS 2024 » - en cours de déploiement
[Exemple du lycée Parc de Vilgénis](#) 
- [Ressources apportant des éléments aux équipes pédagogiques pour la création de contenus des 6 semaines de poursuite d'études](#) 
- Trois propositions de calendrier des PFMP (année de terminale)
[Exemple 1](#) [Exemple 2](#) [Exemple 3](#) 



Se questionner

- ✓ Les dates des PFMP : l'évaluation des situations 1&2 en PFMP (ex. bac pro Commerce/Vente), le positionnement des CCF, les dates de remontée du CCF (Cyclades)
- ✓ L'organisation des 6 semaines au lycée : la modalité, des modules ou un projet global, l'offre personnalisée ou non selon le projet de l'élève et les attendus des diplômes visés
- ✓ Le choix du parcours par les élèves : le calendrier, le choix à faire pour les alternants post bac (PFMP ou préparation...), la question du nombre d'élèves selon les parcours
- ✓ La préparation des élèves en PFMP à l'épreuve de PSE et à l'oral de projet

MESURE 4 - Organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève : obtenir un diplôme puis, soit accéder à l'emploi, soit poursuivre ses études



S'informer

Schéma organisationnel retenu 2024-2025

Fin des vœux
Parcoursup

sept oct nov déc janv fév mars avril mai juin juil

**CCF en enseignement général (Mathématiques, LV1, Arts appliqués, EPS, PC ou LV2)
et enseignement professionnel**

- Programme commun à tous les élèves
- Enseignements généraux et professionnels
- Avenir Pro avec France Travail
- Soutien au parcours
- 6 semaines de PFMP planifiées à l'initiative des EPLE

Épreuves
ponctuelles
français, HG,
éco gestion
ou éco droit

Épreuves Ens. Pro. candidats
individuels et hors contrat

Parcours Insertion
professionnelle
6 semaines de
PFMP

Parcours Poursuite
d'études
6 semaines
d'accompagnement

Épreuves
terminales
PSE
Projet

MESURE 4 - Organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève : obtenir un diplôme puis, soit accéder à l'emploi, soit poursuivre ses études



S'informer

Schéma organisationnel retenu 2024-2025

- Programme commun à tous les élèves : 22 semaines de cours + 6 semaines de PFMP + 6 semaines de congés.
- 1^{ère} période d'examens. Scolaires et candidats avec CCF : fin des CCF d'enseignement professionnel et épreuves ponctuelles d'enseignement général (français, histoire-géographie, économie gestion / économie droit) et d'enseignement professionnel.
- Préparation à l'insertion professionnelle avec 6 semaines de PFMP ou préparation à la poursuite d'études supérieures avec 6 semaines d'accompagnement
- 2^{ème} période d'examens pour les scolaires et tous les autres candidats, avec les épreuves ponctuelles de PSE (une demi-journée) et l'oral de projet (une demi-journée)
- Jury d'examen
- Oraux de rattrapage

	MAI			JUN			JUILLET		
	1	J		1	D		1	M	
	2	V		2	L		2	M	
	3	S		3	M		3	J	
	4	D		4	M		4	V	
	5	L		5	J		5	S	
	6	M		6	V		6	D	
	7	M		7	S		7	L	
	8	J		8	D		8	M	
	9	V		9	L		9	M	
	10	S		10	M		10	J	
	11	D		11	M		11	V	
	12	L		12	J		12	S	
	13	M		13	V		13	D	
	14	M		14	S		14	L	
	15	J		15	D		15	M	
	16	V		16	L		16	M	
	17	S		17	M		17	J	
	18	D		18	M		18	V	
	19	L		19	J		19	S	
	20	M		20	V		20	D	
	21	M		21	S		21	L	
	22	J		22	D		22	M	
	23	V		23	L		23	M	
	24	S		24	M		24	J	
	25	D		25	M		25	V	
	26	L		26	J		26	S	
	27	M		27	V		27	D	
	28	M		28	S		28	L	
	29	J		29	D		29	M	
	30	V		30	L		30	M	
	31	S					31	J	

MESURE 5.1 - Créer un dispositif Tous droits ouverts (TDO), qui coordonne le lycée et les partenaires locaux de l'accompagnement pour proposer très tôt aux élèves en risque de décrochage scolaire toute une palette de solutions

Le dispositif Tous droits ouverts permettra à l'établissement de déclarer immédiatement les signaux de décrochage repérés chez un lycéen – sans attendre que celui-ci ait définitivement disparu de l'école – pour mobiliser l'ensemble des acteurs susceptibles de l'aider à (re)trouver de la motivation, que ces acteurs soient dans le lycée ou hors du lycée.



S'informer

- [Ressource synthétique des 3 dispositifs liés à la mesure 5](#) 
- [Fiche Parcours aménagé de formation initiale « Tous Droits Ouverts »](#) 



S'inspirer

Rapport de l'IGÉSR :

- [Démarche Tous droits ouverts : analyse du système de prévention et de lutte contre le décrochage](#) 



Se questionner

Identifier les étapes du recensement des élèves :

- ✓ Comment installer Tous droits ouverts dans mon lycée ?
- ✓ Identifier les bonnes ressources humaines.
- ✓ Recenser les solutions d'accompagnement.
- ✓ Identifier les partenaires en bassin et en bi-bassins (cartographie)
- ✓ ...

MESURE 5.2 - Créer un dispositif Ambition emploi, offrant un filet de sécurité pour aider les jeunes sans solution, avec ou sans diplôme après leurs années au lycée, à trouver leur voie

Le dispositif Ambition emploi est proposé à tous les élèves volontaires sortants du lycée professionnel sans solution, diplômés ou non. Il leur permet de conserver leur statut d'élève pendant quatre mois et de bénéficier de différents dispositifs d'accompagnement.



S'informer

- [Fiche Parcours Ambition emploi \(PAE\)](#)
- [Flyer MEN pour les élèves \(RS 23\)](#) 
- Flyer à destination des CE pour identifier toutes les étapes permettant de recenser les élèves concernés par le PAE (GPDS, résultats examens et parcoursup...) > à venir
- Information par le SAIO des CE au niveau académique le 28 février à 14h
- Formation en avril sous forme de Webinaire-podcast d'une heure pour les enseignants, BDE, CPE... > à venir



S'inspirer

- Un LP du 92 a mis en place le PAE. A la remise des diplômes, un sondage auprès des élèves a permis de recenser ceux intéressés. Les élèves volontaires ont tous été reçus par la suite par la ML, DCIO, MLDS et la CE. Pour anticiper la CE RS 24 va créer un groupe Ambition CAP et Bac pro sur PRONOTE.
- Sur le même bassin une information sur le PAE et une présentation des partenaires a été proposée aux professeurs, CE par le CIO, foquale et la MLDS.
- Sur le 92 rencontre avec tous les réseaux foquale et les Missions locales sur PAE.



Se questionner

Identifier les étapes du recensement des élèves :

- ✓ Recruter les professeurs référents
- ✓ Recenser les solutions d'accompagnement internes (MLDS...) et externes (Mission Locales, E2C, Afpa promo 16/18...)
- ✓ identifier les partenaires en bassin et en bi-bassins (cartographie)
- ✓ Renseigner la base siècle pour les MEF PAE 3 et 4
- ✓ Nécessité d'un outil de communication (RGPD) entre les partenaires pour fluidifier les échanges et assurer le suivi des élèves.

MESURE 5.3 - Ouvrir un Parcours de consolidation, qui permet de multiplier les chances des bacheliers professionnels qui poursuivent leurs études en BTS d'obtenir leur diplôme

Les étudiants issus de la voie professionnelle en grande difficulté en 1^{ère} année de BTS seront repérés lors d'un pré-conseil de classe, qui se tiendra quelques semaines après la rentrée. Ces étudiants se verront alors proposer un Parcours de consolidation, pour augmenter leurs chances d'obtenir un BTS.



S'informer



- Fiche Parcours de consolidation 
- Infographie de mise en œuvre selon le type d'établissement 
- Revoir le webinaire académique pour les chefs d'établissement 
- Séminaire académique pour les DDFPT et coordo STS : 6 mai 2024



S'inspirer

- Guide d'accompagnement pour outiller les établissements sur les aspects organisationnels, RH et les équipes pédagogiques 
- Témoignages vidéo : Lycée Lucien Voilin, Puteaux
 - Les modules proposés 
 - Le mentorat
 - La mise en œuvre de la mesure



Se questionner

- ✓ Quelles actions concrètes dès cette année pour anticiper la rentrée 2024 ?
- ✓ Quels ajustements organisationnels et pédagogiques prévoir (EDT, sous-groupes, stages, RH) ?
- ✓ Comment mobiliser efficacement les équipes en établissement et/ou en réseau ?
- ✓ Comment repenser l'accueil des étudiants et leur positionnement pédagogique à la rentrée 2024 ?

MESURE 6 - Mieux préparer l'insertion professionnelle grâce à des partenariats extérieurs



S'informer

Accompagnement collectif et individuel par des conseillers de France Travail ou des Missions locales afin d'aider les élèves en dernière année de lycée professionnel (CAP ou Bac Pro) à mieux préparer leur insertion professionnelle.

- [Lien de la ressource 1](#)
- [Lien de la ressource 2](#)
- [Lien de la ressource 3](#)



En 2023 – 2024 :

- 34 lycées publics engagés avec France Travail
 - 47 lycées publics et privés avec les Missions locales
- D'autres partenariats peuvent s'établir avec les lycées (associations, ...)

Chaque élève en dernière année de lycée professionnel (CAP et baccalauréat professionnel) qui souhaite s'insérer dans l'emploi après son diplôme bénéficiera des services d'accompagnement de France Travail et de ses partenaires. Aux côtés des équipes éducatives, des conseillers spécialisés l'accompagneront dans ses recherches d'opportunités d'emploi, la valorisation de ses compétences et dans sa compréhension des attentes des employeurs.



S'inspirer

Témoignage vidéo :

[Avenir pro au lycée George Sand de Domont \(95\)](#)



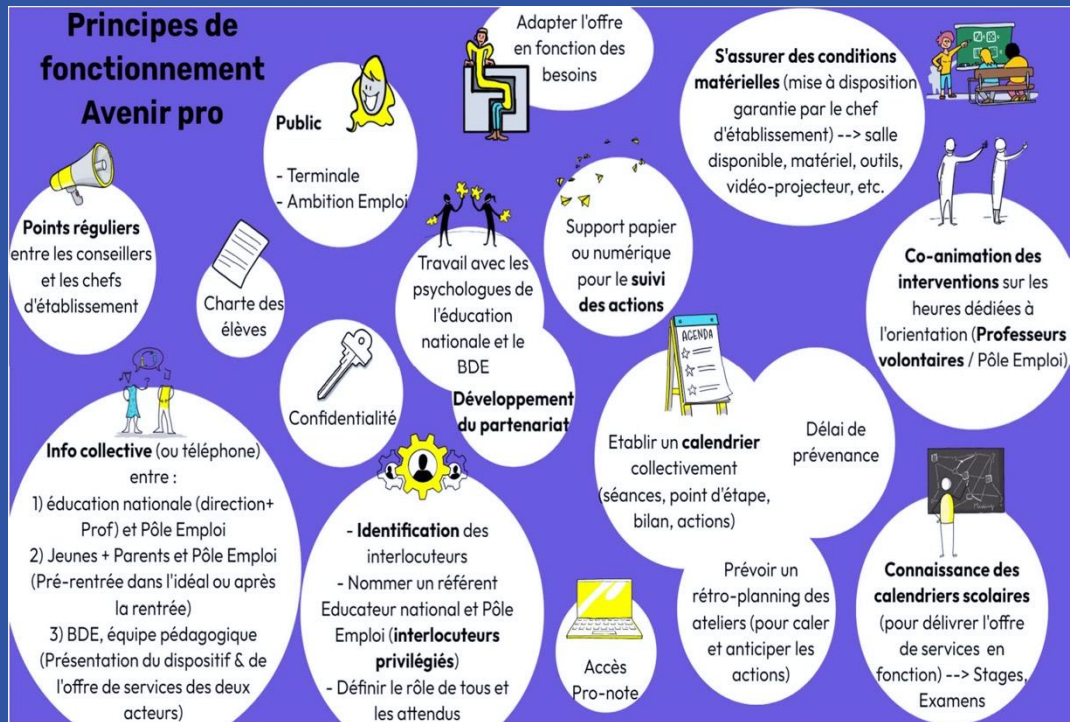
- Comprendre le marché du travail et les attentes des employeurs,
- Identifier leurs atouts et leurs besoins,
- Connaître les outils et services à leur disposition pour mener leurs démarches,
- Mettre en œuvre des actions efficaces pour concrétiser leur projet.

MESURE 6 - Mieux préparer l'insertion professionnelle grâce à des partenariats extérieurs



Se questionner

- ✓ Comment favoriser l'accueil et l'organisation du dispositif avec France Travail ou la Mission Locale de proximité ?
- ✓ Comment favoriser la co-intervention dans la classe entre les conseillers et les enseignants ?
- ✓ Comment installer le responsable du bureau des entreprises de son établissement comme coordinateur de ce dispositif ?
- ✓ Quels partenaires solliciter pour accompagner les élèves de mon établissement ?



MESURE 9 - Créer un bureau des entreprises (BDE) dans chaque lycée

Le bureau des entreprises a pour objectif de renforcer les liens entre l'établissement et le monde économique. Il permet aux acteurs du monde professionnel d'avoir un point d'entrée au sein de chaque lycée professionnel. Lieu dédié aux partenariats, il favorise la mise en synergie des acteurs au bénéfice des partenaires économiques, des élèves, des étudiants, des apprentis et des stagiaires de la formation continue.



S'informer

Missions du BDE et répartition :

- [Éduscol - un bureau des entreprises dans chaque lycée professionnel](#)

Annuaire :

- [Les bureaux des entreprises dans les lycées professionnels](#)

Webinaire du 13 décembre 2023 :

- [Le bureau des entreprises et le responsable du bureau – Partenariat et relation École / Entreprise](#)



S'inspirer

Témoignage vidéo :

- [Lycée Henry Senez, Hénin Beaumont : Lycée professionnel : la relation avec les entreprises, témoignage d'un professionnel](#)



Se questionner

- ✓ Quels sont les objectifs du BDE à court et moyen terme dans votre établissement ?
- ✓ Quelle animation a été retenue pour le BDE ?
- ✓ Comment évaluer le travail réalisé tout au long de l'année et jusqu'à la fin ?

MESURE 9 - Créer un bureau des entreprises (BDE) dans chaque lycée



S'informer

Le DDFPT coordonne les activités du bureau en s'appuyant sur l'équipe placée à ses côtés

AXE 1 : La mise en place et le suivi des partenariats avec les acteurs du territoire

- Développement de la relation lycée-entreprise : recherche, formalisation et suivi des partenariats avec les acteurs économiques du territoire
- Organisation d'événements avec les partenaires professionnels du lycée pour faciliter leur participation aux activités de l'établissement (forums des métiers ou de filières, réception des tuteurs dans l'établissement, participation à la remise des diplômes ou autres manifestations concourant à l'insertion, intervention auprès des élèves, tutorat, projets pédagogiques communs, etc.)
- Contribution à l'évolution de la carte des formations de l'établissement, en recensant les besoins exprimés par les partenaires professionnels du lycée
- Participation à la collecte du solde de la taxe d'apprentissage.

AXE 2 : Faire vivre la relation école/entreprise dans les parcours des apprenants

- Appui à la préparation des temps de formation en milieu professionnel
- Appui à la valorisation pédagogique des compétences acquises lors des temps de formation en milieu professionnel (documents de suivi, livrets d'alternance entre établissement de formation, milieu professionnel, etc.)
- Appui, en lien avec les secteurs économiques locaux et aux côtés des conseillers France Travail, dans l'accompagnement à l'insertion professionnelle des élèves en classe terminale
- Appui à l'organisation du suivi de l'insertion professionnelle des publics sortants de l'établissement
- Contribution au sentiment d'appartenance au lycée professionnel et installation de réseaux d'anciens élèves (alumni) : les apprenants d'aujourd'hui sont les tuteurs de demain.

AXE 3 : Organiser les temps de formation en milieu professionnel

- Recensement, actualisation et suivi de la qualité des sites d'accueil des élèves
- Communication auprès des acteurs économiques (ressources humaines et tuteurs) : réglementation, documents de suivi et d'accompagnement, etc.
- Appui aux élèves dans leur recherche des lieux d'accueil en concertation avec l'équipe pédagogique
- Appui à l'organisation du suivi (convention, professeur référent, lien avec tuteur, visites)
- Suivi des allocations de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)
- Soutien à la mise en place de la mobilité européenne et internationale.

MESURE 9 - Créer un bureau des entreprises (BDE) dans chaque lycée



S'informer

L'essentiel à retenir...

1. Un lieu physique dans le lycée professionnel, identifié, accessible et facilement joignable.
2. Le point d'entrée du lycée professionnel pour chaque partenaire professionnel.
3. Participe à l'appui aux enseignants et formateurs dans les interactions avec le monde professionnel.
4. Contribue à l'information et les actions auprès des collégiens, lycéens, étudiants, familles, adultes relevant de la formation professionnelle continue sur les offres de formation professionnelle de l'établissement et des établissements partenaires.
5. Facilite des actions conjointes milieu professionnel / lycée professionnel au bénéfice des élèves, apprentis et stagiaires de la formation continue.
6. S'engage pour des stages, périodes de formation en milieu professionnel et alternance de qualité.
7. Propose des actions école/entreprise intégrées aux actions du territoire et en réseau d'établissements.
8. Favorise le développement du sentiment d'appartenance au lycée professionnel et d'un réseau des anciens élèves : les élèves d'aujourd'hui sont les tuteurs de demain.
9. Assure le suivi des réussites de parcours professionnel et d'insertion de chaque personne formée dans l'établissement et les valorise.

MESURE 10

- Permettre aux professeurs volontaires d'exercer de nouvelles missions rémunérées pour favoriser la réussite et un meilleur accompagnement des élèves.

Les professeurs du premier ou du second degré peuvent s'engager volontairement dans la réalisation de nouvelles missions pour améliorer le service public de l'éducation et répondre aux besoins des élèves.



S'informer

Un levier essentiel au service de la réforme des lycées professionnels pour :

- Faire des lycées professionnels un lieu de réussite et d'épanouissement pour chaque lycéen.
- Faire des lycées professionnels un lieu d'acquisition des compétences et des qualifications essentielles à l'économie de notre pays.
- Les missions complémentaires du pacte enseignant
- Ressource DGESCO – le pacte au service de la réussite des élèves en lycée professionnel



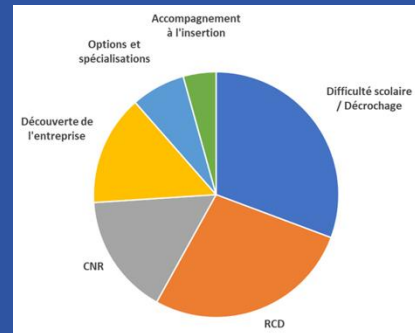
S'inspirer

- Support académique présentant le Pacte et des exemples de missions



Se questionner

- ✓ Quelles ressources ?
- ✓ Quels projets pour les élèves ?
- ✓ Quelle dynamique pour l'établissement ?
- ✓ Quelle répartition ?
- ✓



MESURE 12 - Permettre une nouvelle approche pédagogique du lycée professionnel autour du projet de l'élève

La formation des professeurs en lycée professionnel sera profondément renouvelée afin de leur permettre de : répondre aux besoins nouveaux, en lien avec l'évolution de la carte des formations ; se former en entreprise ou dans un campus des métiers et des qualifications a minima tous les trois ans (professeurs du domaine professionnel) ; disposer d'une « trousse des compétences sociales et comportementales » à transmettre aux élèves de lycée professionnel.



S'informer

De l'évolution des compétences attendues en entreprises : nouveaux gestes métiers et softskills. En participants aux stages proposés par la DAFPIC (CMEE), IPE, les CMQ, plateforme Cgénial.

Utiliser le modèle de convention de stage enseignant.

Des outils pédagogiques à disposition pour enseigner autrement et favoriser les apprentissages des élèves en classes hétérogènes. En se formant avec RVP, la Cardie (les fablab), Canope, etc.



S'inspirer

PROFAN se déploiera sur l'académie de Versailles à la rentrée scolaire 2024.

- Présentation de PROFAN
- Premier bilan PROFAN dans les académies expérimentatrices

Compétences psychosociales (CPS) - Formations en ligne :

- Renforcer la résilience des élèves et leurs CPS : quelles pratiques, quels défis ?
- Enquête scientifique – le rôle et les pratiques des enseignants dans le développement des CPS à l'école



Se questionner

- ✓ Quels besoins en formations pour développer les softskills des élèves ?
- ✓ Quels besoins en formations en lien avec ma carte des formations établissement et évolutions métiers ?
- ✓ Quels lieux de formation : CMQ, partenaires du lycée, partenaires DAFPIC...
- ✓ Quels formats de formations : visite ou immersion dans un service, certification nécessaire, en individuel, en équipe pédagogique, par une FIL... ?
- ✓ Quelle cible d'enseignants : profil EG et/ou ET ; selon quel plan pluri annuel ?

**POUR ALLER
PLUS LOIN...**





Sécuriser le parcours de l'élève et de l'apprenti jusqu'à la qualification pour l'emploi

Le financement par la DHG de l'accompagnement renforcé, de l'utilisation du volume horaire complémentaire, de l'aménagement et de la co-intervention en terminale permet d'organiser un accompagnement de fond de l'élève.

Le Pacte permet l'agilité et la réactivité pour tendre vers l'individualisation de l'accompagnement proposé.

- **Accompagnement vers l'emploi en amont du diplôme.** Le programme Avenir pro nourrit les activités menées dans le module d'insertion professionnelle ;
- **Accompagnement post diplôme jusqu'en décembre pour les élèves en difficulté d'insertion (ambition emploi).** Garantir une montée en compétence par des enseignements s'appuyant sur des blocs de compétences des référentiels de bac pro, MC, BTS au choix de l'équipe en fonction des besoins économiques locaux et du profil de l'élève (financement PACTE et/ou financement CNR sur les fonds d'innovation pédagogique sur la base d'un projet réfléchi en équipe). Des stages en entreprises sont possibles pendant cette période. Le jeune adopte le statut scolaire ;
- Adaptation de la durée du parcours (CAP en 1, 2 ou 3 ans, **BTS en 2 ou 3 ans**) ;
- **Proposer dans chaque lycée des formations courtes diplômantes (MC, Spécialisation Professionnelle) ou non (FCIL)** pour mieux qualifier pour l'emploi. Augmente l'agilité de notre appareil de formation, favorise l'insertion des jeunes ;
- **Rendre lisibles les parcours de formation, renforcer l'attractivité des filières insérantes et d'avenir : découverte des métiers dès la cinquième; récit d'aventure humaine, immersion, mise en visibilité des colorations ...** (financement pacte, AMI CMA) ;
- Nécessité d'un fonctionnement en réseau d'établissements (CMQ, LDM en réseau, géographique, de secteur) ;



Sécuriser le parcours de l'élève et de l'apprenti jusqu'à la qualification pour l'emploi

Le financement par la DHG de l'accompagnement renforcé, de l'utilisation du volume horaire complémentaire, de l'aménagement de la co-intervention en terminale permet d'organiser un accompagnement de fond de l'élève.

Le Pacte dans ses missions de soutien à l'élève et à son projet permet l'agilité et la réactivité pour tendre vers l'individualisation de l'accompagnement proposé.

- **Assurer le RCD** pour garantir la continuité de la formation proposée ;
- Garantir la réversibilité scolaire/apprentissage : Mixité des publics, offre de formation par apprentissage dans tous les LP (ou les réseaux dans lequel il s'inscrit) ;
- **Prise en charge en petits groupes des difficultés d'apprentissage** (par des professeurs pactés pour l'agilité et la réactivité ;
- **Permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites (mesure 2).** Dès la R2024, la mesure est financée par la DHG ;
- Prendre en charge les difficultés des étudiants en BTS : **Parcours de consolidation en BTS** (internalisé à la formation, financement pacte), horaire d'AP dans certains BTS (financement DHG), par l'accès aux Fonds d'Innovation Pédagogique ;
- Préparation à la poursuite d'études : parcours de poursuite d'études (financement DGH, par des professeurs pactés, par l'accès aux fonds d'innovation pédagogique du CNR) ;
- **Prévenir le décrochage** en intervenant immédiatement et de manière adaptée en mobilisant le référent décrochage de l'établissement, le groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) et, si besoin, le réseau Formation-Qualification-Emploi (Foquale). **Possibilité donnée à des jeunes d'accéder à un accompagnement à visée d'insertion ou de formation** assuré par les partenaires de la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) : mission locale, école de la deuxième chance, agence du service civique, etc. sans perdre leurs droits (tous droits ouverts).



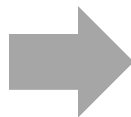
Développer chez chaque jeune les compétences à s'orienter et à se saisir d'une formation tout au long de sa vie professionnelle

- Le principe de liberté de choix s'installe progressivement dans le paysage (choix des Enseignements de Spécialité en LG, CPF monétisé par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel). Au lycée professionnel cette liberté de choix s'exprime dans le choix de la spécialité en fin de seconde famille des métiers, le choix de la modalité apprentissage ou scolaire, le choix du lieu de PFMP, le choix de bénéficier d'une mobilité internationale, le choix d'une poursuite d'études ou d'une insertion professionnelle, le **choix d'options** pendant sa formation
- Cela rend nécessaire de bâtir des stratégies de désétayage progressif dans l'accompagnement du jeune pour le rendre de plus en plus autonome et développer chez lui l'acte réflexe de se saisir d'une formation tout au long de sa vie professionnelle :
 - pour monter en compétences ;
 - se reconvertir ;
 - anticiper un plan social ;
 - conquérir un nouvel emploi ;
 - progresser dans sa carrière ;
 - certifier ses acquis par une **VAE**.



Nécessité de développer chez nos jeunes :

- **les 15 compétences à s'orienter** (de manière privilégiée pendant l'horaire d'accompagnement renforcé mais pas seulement ;
- **les compétences psychosociales** (la démarche de projet collectif, la réalisation du chef-d'œuvre, la participation à des concours (fondation Colbert, Robotique, Cuisine...) sont autant d'opportunités pour y parvenir



Penser l'accompagnement à l'orientation comme une véritable progression pédagogique développant ces compétences. Les actions menées doivent permettre le développement de ces compétences



Développer et valoriser les compétences des personnels



Une offre de formation pour les enseignants enrichie pour davantage de temps d'immersion en entreprise, pour bénéficier des apports des CMQ, pour disposer d'une trousse des compétences psychosociales à transmettre aux élèves, pour prendre en charge des nouveaux contenus de formation.

○ **Nécessité de penser un véritable plan de développement des compétences des personnels de l'établissement pour :**

- Anticiper les évolutions de l'offre de formation dans son établissement ;
- Anticiper au maximum les RCD ;
- Identifier les compétences internes en capacité de dispenser une formation d'établissement ;
- Encourager les certifications complémentaires des enseignants (DNL, CAPPEI, Prévention des risques (SST, CACES, PRAP, R408...) ;
- Faire remonter les besoins aux corps d'inspections et aux EAFC ;
- Organiser au retour de formation le transfert des compétences acquises vers les autres membres de l'équipe.





Développer et valoriser les compétences des personnels

Un parcours de formation hybride pour accompagner une prise de fonction réussie des nouveaux chefs d'établissement des lycées professionnels et LPO proposant des formations professionnelles.

- **Préparer une prise de fonction efficace en approfondissant les enjeux de la voie professionnelle ;**
- Améliorer les connaissances des nouveaux proviseurs de LP concernant les spécificités du lycée professionnel et leur compréhension de la place de ces établissements dans leur écosystème.

Rentrée scolaire 2023

✓ Déploiement de la nouvelle offre de formation destinée aux chefs d'établissement et à leurs adjoints nouvellement affectés

Rentrée scolaire 2024

✓ Déploiement de la nouvelle offre de formation destinée aux cadres, y compris pour les cadres déjà en poste





Renforcer le lien école-entreprise pour positionner le lycée professionnel comme un acteur majeur d'un service public d'éducation en matière de formation professionnelle

La relation Lycée-Entreprise doit d'être « gagnant-gagnant ». Le LP dispose de nombreuses marges de manœuvre dans l'organisation de la formation et son offre de formation pour répondre aux besoins d'un secteur économique local



- Pacte de formation entre le lycée , les élèves et l'entreprise au travers de la **gratification des PFMP** ;
- Coloration des formations pour prendre en compte les besoins exprimés par les secteurs économiques (pas besoin de réglementation, vademecum coloration des formations, coloration nationale dans certains secteurs comme le nucléaire) ;
- Développement des qualifications et certifications offertes pendant le cycle de formation (exemple dans quelques spécialités de diplôme: permis de conduire, CACES, prévention des risques électriques, aptitudes à manipuler les fluides frigorigènes , travail à proximité des réseaux dans BTP, certification logiciel) ;
- **Offre de certifications** courtes post diplôme sur des contenus négociés avec les secteurs économiques locaux (FCIL) ou définis nationalement au travers des **spécialisations professionnelles** (en privilégiant la modalité par apprentissage) ;
- **Bureau des entreprises** : constitution d'une équipe sous la responsabilité du chef d'établissement et sous la coordination du DDFPT (responsable du bureau des entreprises + professeurs pactés + assistant de DDFPT + appui des services administratifs).

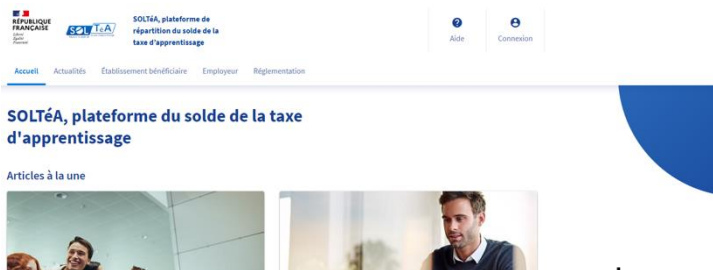


Renforcer le lien école-entreprise pour positionner le lycée professionnel comme un acteur majeur d'un service public d'éducation en matière de formation professionnelle

La relation Lycée-Entreprise doit d'être « gagnant-gagnant ». Le lycée professionnel dispose de nombreuses marges de manœuvre dans l'organisation de la formation et son offre de formation pour répondre aux besoins d'un secteur économique local



- Développement des actions de formation continue en direction des entreprises ;
- Augmentation de la durée des PFMP si le choix de l'élève évolue vers l'insertion professionnelle directe après son diplôme (20 ou 26 semaines selon le choix du jeune entre insertion professionnelle ou poursuite d'études) ;
- Mise en œuvre de projets associant les secteurs économiques (chef d'œuvre, concours, temps fort de valorisation des talents des jeunes, salons...) ;
- Mieux associer les secteurs économiques locaux dans les réflexions menées sur l'évolution de l'offre de formation de l'établissement ;
- Plateforme SOLTEA facilitant l'identification du lycée par les entreprises pour le versement du solde de la taxe d'apprentissage.



<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public>





Merci de votre attention

Pour toutes vos questions : voie-professionnelle@ac-versailles.fr

Sources :

